

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 15 novembre 2021 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Carmen Lepage, Marie-Claude Labelle, Jean-Pierre Allard, Guy Bruneau et Pierre Gravel.

Sous la présidence du maire Michel Chouinard. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2021-11-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021
- 3) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 31 octobre 2021
- 4) Adoption du calendrier des séances du Conseil de l'année 2022
- 5) RIDR - Représentant et substitut
- 6) Régie SSI de la Vallée de la Rouge - Représentant et substitut
- 7) Adoption - Signataires des chèques des comptes bancaires de la Municipalité
- 8) Budget 2022 et Programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 - Avis public
- 9) Intérêts pécuniaires 2022 – Dépôt du rapport
- 10) Programme TECQ 2021
- 11) SDRK - Représentant et substitut
- 12) Contrat d'ouverture des chemins d'hiver - Addenda
- 13) Autorisation aux procureurs de la cour municipale d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la Municipalité de Lac-Saguay
- 14) Suivi des dossiers
- 15) Information et correspondance
- 16) Varia
- 17) Tricentris - Représentant et substitut
- 18) Période de questions
- 19) Levée de la séance

Adoptée

2021-11-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 octobre 2021 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2021-11-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 31 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 31 octobre 2021 soit :

- Le registre des paiements fournisseurs, portant les numéros C2600314 à C2100357 et les paiements directs L2100059 à L2100064 totalisant 95,231.90 \$ et se terminant le 31 octobre 2021;
- Le registre des salaires, portant les numéros D2100335 à D2100341 totalisant 4,651.19\$ (élus) et D2100330 à D2100334 et D2100342 à D2100364 totalisant 15,340.94\$ (employés) et portant sur la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2021.

Adoptée

2021-11-04

4. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront tous les deuxièmes mardis du mois et débiteront à 19h30 :

Calendrier 2022 Séance du Conseil 19H30	
Janvier	11
Février	08
Mars	08
Avril	12
Mai	10
Juin	14
Juillet	12
Août	09
Septembre	13
Octobre	11
Novembre	08
Décembre	13

Adoptée

2021-11-05

5. RIDR - REPRÉSENTANT ET SUBSTITUT

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

De nommer Michel Chouinard représentant de la municipalité au conseil de la RIDR et Guy Bruneau comme substitut.

Adoptée

- 2021-11-06 **6. RÉGIE SSI DE LA VALLÉE DE LA ROUGE - REPRÉSENTANT ET SUBSTITUT**
- Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :
- De nommer Michel Chouinard représentant de la municipalité au conseil de la Régie SSI (Service Sécurité Incendie) de la Vallée de la Rouge et Guy Bruneau comme substitut.
- Adoptée
-
- 2021-11-07 **7. ADOPTION - SIGNATAIRES DES CHÈQUES DES COMPTES BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ**
- ATTENDU QU'** il y a lieu de mettre à jour, auprès de nos institutions financières, le nom des signataires des chèques de la Municipalité de Lac-Saguay;
- ATTENDU QUE** deux signatures sont nécessaires lors de l'émission d'un chèque par la Municipalité de Lac-Saguay;
- Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Marie-Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité :
- D'autoriser Michel Chouinard, maire, et Richard Gagnon, directeur général à signer les chèques.
De plus d'autoriser Carmen Lepage en l'absence de l'un ou l'autre des signataires.
- Adoptée
-
- 2021-11-08 **8. BUDGET 2022 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022–2023-2024 – AVIS PUBLIC**
- Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Marie- Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité :
- Que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2022 et du Programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 se tienne le 25 janvier 2022 à compter de 19 :30 heures et qu'un avis public soit publié conformément à la réglementation municipale et à l'article 954 du code municipal.
- Adoptée
-
- 2021-11-09 **9. INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2022 – DÉPÔT DU RAPPORT**
- Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :
- D'accepter pour dépôt le rapport 2022 des relevés d'intérêts pécuniaires du conseil municipal qui, conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, sera transmis au MAMH. Tous les élus ont rempli le formulaire requis.
- Adoptée
-
- 2021-11-10 **10. PROGRAMME TECQ 2021**
- ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts admissibles.

Adoptée

2021-11-11

11. SDRK - REPRÉSENTANT ET SUBSTITUT

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

De nommer Michel Chouinard représentant de la municipalité au conseil de la SDRK et Carmen Lepage comme substitut.

Adoptée

2021-11-12

12. CONTRAT D'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER - ADDENDA

Il est proposé par Jean-Pierre Gravel
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

D'ajouter au contrat d'ouverture des chemins d'hiver entre 0.225 kilomètre à 0.300 kilomètre pour l'ouverture du rang 5 et 6.

Adoptée

2021-11-13

13. AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution **MRC-CC-14259-10-21**, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le **31 décembre 2022** ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'autoriser **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Lac-Saguay en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Lac-Saguay faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

14. SUIVI DES DOSSIERS

15. INFORMATION ET CORRESPONDANCE

16. VARIA

2021-11-14

17. TRICENTRIS-REPRÉSENTANT ET SUBSTITUT

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité :

De nommer Michel Chouinard représentant de la municipalité au conseil de Tricentris et Mireille Decelles substitut

Adoptée

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-11-15

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h35

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2021-11-03

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire